



Déclaration des revenus années passées

Par **lou59220**, le **30/01/2018 à 20:16**

Bonjour,rnrnDébut février 2017, j'ai eu la surprise de toucher plus de 8.000 € de pôle-emploi sur des indemnités journalières qui aurait du m'être versées en 2015, 2016 et 2017 (2.600 € en 2015, 5.000 € en 2016 et le reste janvier 2017).rnrnJe comprends bien qu'il faut déclarer cet argent mais ce qui m'inquiète c'est que je vais perdre tout mes droits a l'allocation logement, la bourse des lycées, etc. à cause d'une erreur de leur part alors que, pendant ces 3 années où ils ne m'ont pas versé mon complément, j'ai galéré.rnrnY aurait -il un moyen de refaire les déclarations des années précédentes pour que je garde mes droits ?rnrnEn vous remerciant par avance.

Par **Visiteur**, le **30/01/2018 à 22:13**

Bsr,rnCes sommes pourraient faire l'objet d'une rectification de déclaration si elles abaient été perçues et non déclarées, mais vous les avez perçues en 2017, elle sont donc une partie de vos revenus à déclarer pour l'année.

Par **lou59220**, le **31/01/2018 à 17:10**

Bonjour , j'ai vu qu'on pouvait faire une déclaration de revenus exceptionnels qui est échelonné sur 4 ans , est ce que cela pourrait s'appliquer à mon cas ? rnJe ne veux pas faire n'importe quoi

Par **flocroisic**, le **04/02/2018** à **21:54**

Bonsoir
En agissant de revenus différés, le système du quotient peut s'appliquer. En effet, ce n'est en aucun cas échelonné sur 4 ans mais imposé l'année de perception des revenus. Seuls 7600 sont considérés comme revenus différés (perçu une autre année que l'année normale de perception).
Il conviendra de modifier votre prochaine déclaration : en case 1AP OU 1BP, le pôle emploi aura inclus cette somme versée. Vous devrez enlever de la somme pré-indiquée des revenus différés : 7600
mettre 7600 en case 0xx
net détailler :
- 2.600 € de revenu différé de 2015
- 5 000 € de revenu différé de 2016

Par **lou59220**, le **06/02/2018** à **08:44**

Bonjour , merci beaucoup pour vos explications .
Je vais faire ce que vous me dites .